



ENVOIE TOI VERS LA RÉUSSITE !
**SUPER
MONO**
AUTO MOTO ECOLE

STAGE POST PERMIS

7 HEURES
(minimum)



400€

LES AVANTAGES DE LA FORMATION



RÉDUIRE LES COÛTS
D'ASSURANCE



RÉDUIT VOS RISQUES
D'ACCIDENT



ATTEINDRE +
RAPIDEMENT LES
12 POINTS

INCLU DANS NOS FORFAITS

Frais de gestion administrative / 7 heures de formation en salle avec un enseignant diplômé
Attestation de fin de formation



Depuis le 11 mai 2019, les titulaires du 1er permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire post-permis bénéficient d'une réduction de leur période probatoire
[12 mois pour le permis B, 6 mois pour la conduite accompagnée]

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « postpermis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire*

POURQUOI ET POUR QUI

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis.

RÉDUCTION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

DEUX CAS :

